

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 10 octobre 2022**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 septembre 2022.

L'an deux-mil vingt-deux, le 10 octobre 2022,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusés : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Mr GAUDIN Julien a été désigné secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

• Décision du Maire :

- 29/09/2022 : Signature devis Casal Sport, pour une armoire à ballon, pour un montant de 779.00 € HT
- 29/09/2022 : Signature devis Acti Location, pour la location d'une nacelle pour la pose et dépose des illuminations de Noël, pour un montant de 704.00 € HT et pour la location d'une mini pelle (travaux cimetière et branchement machine à pizza) pour un montant de 634.00 € HT.

2 – DELIBERATIONS :

DELIB n° 2022.10.01 – TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a déjà des demandes de location pour l'année 2023 et que certains contrats ont déjà été établis.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2023 et de revoir ceux-ci en juin 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ***De ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2023***

DELIB n° 2022.09.02 – TARIFS CAMPING LES OUCHES DU JAUNAY 2023

Suite au travail de la commission camping, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle tarification des chalets proposée pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver les tarifs pour l'année 2023 tels que présentés ci-joint.*



15 Chalets loisirs et une piscine dominant 7 hectares de verdure et un plan d'eau

Camping ouvert à l'année sur la commune de Martinet. Un camping calme et verdoyant. Pour passer de bons moments en famille ou entre amis à 20 min de la plage.

TARIFS 2023	Semaines				Nuitées (4 nuits maximum)
	Basse Saison Du 03/01 au 09/04 Et du 01/10 au 17/12 sauf vacances scolaires	Moyenne Saison Du 09/04 au 02/07 Du 03/09 au 01/10 + petites vacances scolaires	Haute saison Du 2 au 9 juillet et du 27/08 au 03/09	Très haute saison du 09/07 au 27/08	
4/6 pers. «rêve 2» 30m² + terrasse couverte	220 €	311 €	515 €	682 €	Sauf du 14 juillet au 15 août de 1 à 4 personnes 65 € : 1 nuit 119 € : 2 nuits 172 € : 3 nuits 215 € : 4 nuits +10€ par pers. suppl et par nuit Capacité maximale 8 pers. par chalet Draps non fournis. Location possible : 10 €/pers
4/6 pers. «holidays confort» 31 m² + terrasse couverte ou porche	277 €	349 €	542 €	689 €	
6/8 pers. « prélude » 35m² + terrasse non couverte Et 4/6 pers PMR 35m² + terrasse couverte	315 €	399 €	593 €	736 €	
6/8 pers. « sésame » 38m² + terrasse couverte	352 €	445 €	642 €	819 €	
Draps, linge de toilette et torchons non fournis Location possible : 10 €/pers					Chèques vacances acceptés

LES EQUIPEMENTS :

- 2 chambres (une avec 1 lit de 140 cm et une avec 2 lits de 80 cm)
- 3 chambres (une avec 1 lit de 140 cm et deux avec 2 lits de 80 cm)
- Séjour avec 1 banquette 2 couchages
- Kitchenette avec évier, 2 plaques électriques, hotte, réfrigérateur, vaisselle, cafetière, bouilloire, grille pain, micro-ondes.
- Salle d'eau avec douche, WC (avec salle d'eau pour les modèles « rêve2 »)
- Salon de jardin
- Chauffage électrique individuel dans chaque pièce
- Prise TNT/SAT dans chaque chalet. Pas de télé. Location démodulateur 5€ par semaine et 8€ les 15 jours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Salle commune avec télé, bibliothèque
 - Lave linge (5 € le jeton et la lessive) et sèche linge (5 € le jeton)
 - Possibilité de ménage en fin de séjour (50 €)
 - Lit bébé, chaise haute, baignoire sur demande. Pas de supplément de prix.
 - Animaux acceptés : 10 € pour les courts séjours, 15 € la semaine
 - Plan d'eau pour la pêche. Vente de cartes à l'accueil.
 - Wi-Fi gratuit
 - Basse et moyenne saison : réservations 48 heures à l'avance. Sous réserve de disponibilités.
- Eté :
- Animations enfants et adultes.
 - Piscine ouverte du 15 mai au 15 septembre



DELIB n° 2022.10.03 - VENDEE EAU – PARTICIPATION EXTENSION LOTISSEMENT LES BROSSES

2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement de la deuxième tranche du lotissement communal : Les Broses, nécessite une extension du réseau d'eau. Il présente le dossier établi par Vendée Eau pour la desserte de ce projet.

Le coût des travaux s'élève à 24 021.09 € HT, avec une participation de Vendée Eau à hauteur de 50 %, il reste donc à la charge de la commune une participation de 12 010.54 € HT soit 14 412.65 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant de 12 010.54 € HT soit 14 412.65 € TTC.*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec Vendée Eau.*

DELIB n° 2022.10.04 - PRIX DE VENTE LOTISSEMENT LES BROSSES 2

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la deuxième tranche du Lotissement « Les Broses » sont maintenant commencés et que des personnes sont déjà venues se renseigner en mairie. Il conviendrait donc de fixer le prix de vente et le montant du dépôt de garantie à verser lors de la signature des compromis.

Il informe également le Conseil que le calcul de la TVA s'effectue sur la marge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *Fixe le prix de vente des terrains du lotissement Les Broses à 95 € TTC/m² (dont TVA sur marge = 15.28 €/m²)*
- *Fixe le montant du dépôt de garantie lors de la signature du compromis à 1500 €*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les compromis et les actes de vente*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Lotissement Les Brosses 2** : Les travaux bien que commencés en retards sont allés vite mais ont dû être stoppés suite à la découverte de la déformation des tuyaux posés par Valot lors de la première tranche (CR8 posés à la place du CR16). Les canalisations vont donc être reprises par l'entreprise Valot pour ce qui est de celle passant à travers la tranche 2, pour celles de la tranche 1, suite au passage de caméra pour vérification de la déformation, soit elles seront entièrement reprises soit chemisées.
Les réservations de terrains ne seront ouvertes qu'à partir de janvier 2023.
- **Lotissement Le Clos des Chênes** : Les travaux sont en cours.
- **Foyer de jeunes** : réunion de la commission le 21/09 pour définir le besoin avant la consultation pour l'étude de faisabilité.
- **Projet Commerce** : Mr le Maire présente la proposition de Vendée Expansion pour accompagner la commune dans la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Conseil valide la partie concernant l'étude de faisabilité mais décide que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera une tranche optionnelle.
- **Salle Polyvalente** : Malgré une réunion avec Mr Joyer le maître d'œuvre et l'intervention de l'entreprise Ouest Etanche, il y a toujours des fuites au plafond. Il a été demandé une nouvelle intervention ainsi que le compte rendu écrit des différents travaux réalisés.
- **Travaux Vielle Malvergne** : Mr le Maire rappelle au conseil que suite au dépôt d'un permis d'aménager pour la construction de quatre logements, des travaux ayant été demandés pour assurer correctement l'écoulement des eaux pluviales dans les fossés. Un premier devis de l'entreprise Valot, d'un montant de 1 637.50 € HT avait été accepté en avril 2022. Cependant, il s'avère nécessaire de réaliser d'autres travaux, la canalisation déjà présente n'étant pas enterrée assez profond et avec assez de pente. Mr le Maire présente donc au Conseil le nouveau devis de l'entreprise Valot, pour un montant de 12 002.50 € HT. Le Conseil donne son accord pour valider ce devis.
- **Cimetière** : Afin de faciliter l'entretien des espaces, il est proposé la mise en place de plantation dans les inters tombes avec des plantes ne nécessitant que peu d'entretien. Mr le Maire présente le devis d'EDP pour un montant de 1235.00 € HT, le conseil donne son accord.
- **Filet pare ballon City stade** : Suite à une demande des jeunes de la commune, il a été demandé des devis pour l'installation d'un filet pare ballon au City stade. Le montant d'un tel équipement s'élèverait à 13 581.18 € HT. Au vu de la somme importante que cela représente, le conseil municipal décide de reporter sa décision.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA** :
 - **Equipements sportifs** : Point sur les interventions dans les écoles. Evocation de l'acquisition d'une remorque pour transporter le matériel.
 - **Restaurants scolaires** : l'augmentation des matières premières sera absorbée dans l'année, le prix des repas devra être revu pour 2023.
 - **Prévention seniors** : retour sur l'action « vacances pour tous », avec un séjour à l'Île d'Oléron pour 9 seniors. Forum Bien vieillir à domicile le 18 octobre.
 - **Bibliothèque** : Bilan des animations 2022, pour 2023 elles seront en lien avec les 30 ans de la CCPA. Construction d'une nouvelle bibliothèque à St Julien des Landes.
 - **Conseil Communautaire** : présentation du projet de réorganisation du service enfance jeunesse. Préparation des 30 ans de la CCPA, constitution d'un groupe de travail avec un conseiller par commune. Conseil décide de désigner Jean-François HILLAIRET et Pierre MENARD.
- **Commune** :
 - **Tourisme** : le bilan de la saison estivale des chalets est plutôt bon, moins de réservation pendant en mai et juin. Trois pistes de travail ont été définies, soit rénovation des chalets, ou de la piscine ou développement d'autres types d'hébergement.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Personnel restaurant scolaire : 2 agents quittent leurs fonctions le 14 octobre, les recrutements sont en cours.
- Illuminations de Noël : du 10 décembre 2022 au 3 janvier 2023
- Référent incendie : Patrice BRET

Prochaine réunion : 14 Novembre 2022

En Mairie le 12 octobre 2022

Le Maire
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Julien GAUDIN